



Monsieur Mathieu GREGORY
Directeur Départemental
DDTM 34
Service eau, risques et nature
Batiment Ozone, 181 place Ernest
Granier
CS60556
34064 Montpellier Cedex 2

Sète, le 21 avril 2022

REF: MG/SR/EB/JM/106
OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC SAINTE CATHERINE A POUSSAN
Dossier suivi par Michel VICARIO

Monsieur,

Par mail du 22 mars 2022, vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sur le projet cité en objet, suite aux remarques et questions que la CLE avait émis dans un premier courrier du 18 janvier 2022 (joint en annexe).

Conformément aux règles de fonctionnement de cette instance, les membres du bureau de la CLE ont été sollicités sur cette question.

Les réponses apportées ont permis de clarifier plusieurs points abordés dans le premier avis. La CLE confirme l'importance de maintenir la continuité des écoulements, en particulier sur le linéaire de fossés entre le croisement entre le chemin de Marqueval et l'autoroute, et insiste sur l'importance de suivre les recommandations concernant la liste d'essences conseillées pour une ripisylve.

La CLE émet un avis favorable sur ce projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel GARCIA

Président de la CLE

